

DEPARTEMENT

DRÔME



Nombre de membres en exercice: 19

Séance du lundi 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 12 janvier 2021, s'est réunie sous la présidence de Erick VANONI.

Présents : 18

Sont présents: Erick VANONI, Monique ORAND, Martine VINCENT, Jacques MALOD, Jean Louis PETITDEMANGE, Michel CORREARD, Marielle BARNIER, Patrick BEGOUD, Grégory BONNIOT, Yolande CHAIX, Sylvie FAVIER, Jean-Philippe GENIN, Philippe GUDIN, Huguette MAILLEFAUD, Florent MARCEL, Sylvette MARTIN, Colette MOREAU, Frédéric SAUVET

Votants: 18

Représentés:

Excuses: Bernard RAVET

Absents:

Secrétaire de séance: Huguette MAILLEFAUD

1) Réhabilitation et mise en accessibilité mairie demande de subvention 2ème tranche - DE 002 2021

Le maire rappelle que ces travaux sont répartis en 2 tranches et que dans chacune de ces 2 tranches, des travaux comportent des parties (façades, toiture, beffroi, escaliers) classées ou inscrites aux monuments historiques et qui sont éligibles à une subvention de la DRAC à hauteur de 50 % pour la tranche 1 et à hauteur de 40 % pour la tranche 2. Il convient de demander une subvention auprès de la DRAC pour la 2ème tranche des travaux (restauration intérieure) et une subvention de l'État au titre de la DETR 2021

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le maire à déposer auprès des services de l'État une demande de subvention

2) Acquisition de la maison Saint Jean.

Le maire fait part au conseil municipal de la vente éventuelle de la Maison St Jean ; la commune pourrait proposer l'achat de cet immeuble pour lequel la commune est emphytéote depuis de nombreuses années, pour la somme de 15 000.00 €. Le conseil autorise le maire à entreprendre les négociations avec Monsieur le Curé.

3) Amende de police

Le maire rappelle que le Département, au titre de son dispositif de subvention via les amendes de police peut être sollicité par les communes de moins de 10000 habitants. Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité des piétons avec réalisation et pose de mains courantes au viol de la Côte, sur le pont de l'Adoux et à la calade des Nonières.

Des devis ont été demandés à différentes entreprises. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, accepte cette proposition et décide d'engager les travaux suivants : Mise en sécurité piétons avec réalisation et pose de mains courantes au viol de la Côte, sur le pont de l'Adoux et à la calade des Nonières.

Une fois les devis obtenus il autorise le maire à solliciter du Département de la Drôme une subvention au titre des amendes de police.

4) Création d'un emploi permanent adjoint administratif temps non complet - DE 003 2021

Le maire rappelle au conseil municipal, que suite au départ d'un agent administratif, il conviendrait de créer un emploi d'adjoint administratif à mi-temps pour assurer les fonctions d'accueil au secrétariat et de gestion administrative.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de créer un emploi permanent d'adjoint administratif, échelle C1 à temps non complet à raison de 17h30 hebdomadaires. La rémunération est fixée sur la base de l'échelle de rémunération catégorie C échelle C1.

Le cas échéant, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel dans les conditions de l'article 3-3, 3° de la loi du 26 janvier 1984 (pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois) pour l'exercice des fonctions d'accueil au secrétariat et de gestion administrative

5) Convention participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école et de restauration scolaire - DE 005 2021

L'école publique de Châtillon-en-Diois accueille plusieurs élèves des communes environnantes ; le fonctionnement de cette école génère des frais que la commune supporte pour l'ensemble des élèves. Ces frais concernent les frais scolaires liés au fonctionnement de l'école mais également les frais périscolaires (restauration scolaire).

Martine Vincent, adjointe en charge des affaires scolaires, présente au conseil municipal des conventions de participation des communes extérieures :

Convention de répartition des frais de fonctionnement école

Convention de répartition des frais de cantine scolaire

Elle donne lecture également du règlement de la restauration scolaire et de la garderie.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de faire participer les communes dont les élèves sont scolarisés à l'école de Châtillon-en-Diois à l'ensemble des frais scolaires et périscolaires, autorise le maire à signer les conventions correspondantes avec les communes concernées et approuve le règlement de la restauration scolaire et de la garderie.

6) Subventions 2021 - DE 004 2021

Le maire présente au conseil municipal la demande de subvention du Collège du Diois pour des sorties de ski de fond à hauteur de 40.00 € par enfant pour l'année 2021, Six élèves de la commune sont concernés, soit une subvention de 240.00 €.

Le Conseil Municipal après délibération, à l'unanimité attribue la subvention 2021 suivante :

- Sorties de ski de fond – Collège du Diois : 240.00 € (6 enfants).

7) Projet chaufferie bois :

Le maire fait part au conseil municipal du courrier d'intention d'installer une unité de production de chaleur renouvelable dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territoriaux avec l'ADEME qui pourrait être adressé à la CCD pour réaliser une étude sur les bâtiments communaux.

Le conseil municipal, après délibération, 1 contre, 1 abstention, autorise le maire à engager les démarches auprès de la CCD pour cette étude.

8) Objet: AFP Beaupuy désignation d'un représentant de la commune - DE 006 2021

Le maire informe le conseil municipal que la commune fait partie de l'AFP de Beaupuy en tant que propriétaire de terrains situés au-dessus du village des Nonières.

(pour info : Une Association Foncière Pastorale est constituée de propriétaires (personnes physiques et morales de droit privé ou public) qui regroupent leurs terrains situés en zone de montagne, à vocation agricole et pastorale. L'AFP est un outil adapté à l'organisation et à la reconquête pastorale de terres affectées par la déprise ou morcelées par un foncier d'une grande complexité. En devenant un interlocuteur unique au nom de tous les propriétaires et pour un territoire délimité, l'AFP simplifie les échanges avec les éleveurs et les autres utilisateurs. Ainsi, une gestion concertée peut être mise en place.)

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, désigne Mme Monique Orand, maire déléguée le commune de Treschenu-Creyers, comme représentante de la commune au sein de l'AFP de Beaupuy.

9) Résiliation du bail du local communal rue des Ecoles ; indemnité compensatrice - DE 007 2021

Le maire rend compte de l'entrevue du mercredi 13 janvier dernier avec Fabrice Martinez qui a informé la commune de son intention de quitter le local communal rue des Ecoles "cordonnerie" au 15 février 2021.

Le maire précise que certaines installations faites par M. Martinez resteraient sur place et le maire propose de donner à M. Martinez une indemnité compensatrice de 200 €.

Le Conseil Municipal après délibération, (2 abstentions) donne son accord pour le versement de la somme de 200.00 € à M. Fabrice Martinez en contrepartie des installations réalisées et laissées dans le local.

10) Indemnité compensatrice pour occupation garage - DE 010 2021

Le maire fait part au conseil municipal que M. et Mme Paquier Patrice et Annick ont autorisé l'occupation de leur garage sis rue de Ecoles pour que les entreprises du chantier de la réhabilitation de la mairie puissent établir leur base de vie.

Le maire propose de donner une indemnité compensatrice pour l'occupation de ce garage de 70.00 € par mois d'occupation. Ce garage a été occupé à compter du 1er novembre 2020 et sera libéré au 15 février 2021, soit 3,5 mois d'occupation.

Le Conseil Municipal après délibération, donne son accord pour le versement de la somme de 245.00 € (70€ *3.5) à M. et Mme Paquier Patrice et Annick contre de la mise à disposition de leur garage.

11) Les plus beaux villages de France

Le maire fait part au conseil municipal de son intention de candidater à nouveau dans la liste des postulants à l'association des Plus Beaux villages de France.

Depuis le dernier refus, les travaux engagés témoignent des efforts de protection et de valorisation du village par la collectivité :

- L'aménagement de l'entrée ouest du village est en cours

- Dans le village, une première opération façade va se réaliser dans les jours à venir avec les soutiens financiers de la conservation départementale, l'UDAP, la commune et le label fiscal de la Fondation du Patrimoine.

Au niveau de la mairie sont en cours la restauration globale du bâtiment, y compris l'aménagement de son accessibilité au public et la sauvegarde de ses façades classées et de son toit. Ce projet comprend aussi la remise en état du beffroi attenant.

Dans le village médiéval la restauration d'un nouveau "viol", celui du Temple, est en cours.

Questions diverses

- La campagne de vaccination va débuter dans le Diois, il faut inciter les gens à se faire vacciner. Il faudrait même envisager d'accompagner les personnes qui n'ont pas de moyen de déplacement au centre de vaccination. La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous au 04 75 22 32 91.

- Déchetterie de Menglon : la CCD envisage de supprimer le jour d'ouverture du vendredi (problème de personnel). Les communes de Boulc, Glandage et Menglon s'y opposent.

- Compostage : le 7 janvier, les 3 bacs d'un composteur partagé ont été mis en place sur le grand parking près du camping. L'emplacement a été choisi parce que proche du 8 à 8 et pour permettre aux campeurs d'y jeter leurs déchets végétaux.

Prochain conseil le 27 février 2021 à 9 h00